

Le Cercle Frédéric Bastiat

Serait honoré par votre participation au dîner débat qui aura lieu

Le samedi 17 mars 2018 à 19h30

A l'hôtel Sourcéo, à Saint-Paul-Lès-Dax

***Attention, ce dîner débat sera précédé par notre
Assemblée générale annuelle à 18H***

Le dîner débat sera animé par

Monsieur François Garçon

sur le thème

« Le modèle suisse : quels enseignements à tirer pour la France ? »

Prière de vous inscrire dès que possible en utilisant le bulletin réponse ci-joint

Depuis une dizaine d'années, la Suisse a fait une entrée remarquable dans la pensée politique française. En sont notamment responsables la renommée internationale des deux écoles polytechniques fédérales, un enviable plein emploi dont profitent quelque 180 000 frontaliers français, sans oublier l'efficacité du modèle de formation avec, notamment, un système d'apprentissage dual dont s'inspireraient aujourd'hui une quarantaine de pays. L'échange automatique d'informations, auquel les autorités suisses se sont ralliées en 2014 et actionné trois ans plus tard, ajoute une touche vertueuse au lyrisme de ce tableau, que parachèvent une dette publique sous contrôle (33% du PIB) et un taux de TVA (8%), le plus bas dans le monde occidental.

Mais comment s'explique la performance suisse ? Pourquoi, à 3h40 de la gare de Lyon, une société excellente sur tant de niveaux différents ? Et, en important sous conditions certaines de ses recettes, la France pourrait-elle s'inspirer de ce modèle d'excellence ?

Parmi les nombreuses explications du succès suisse, il faut d'abord nommer la subsidiarité. La politique, en Suisse, vient du bas, des citoyens, résidents dans leur commune. La Suisse est un État fédéral qui regroupe, sur une base volontaire, 26 États nommés cantons. Chacun doté d'un parlement et d'un gouvernement, les cantons disposent de prérogatives très étendus en matière notamment fiscale et scolaire. La souveraineté cantonale n'est pas un mot creux : selon la formule, les autorités fédérales ne gouvernent pas mais administrent.

Les droits populaires dont se sont dotés les citoyens confortent la décentralisation des décisions. Ces droits, dont le référendum, le plus ancien, remonte à 1848, interdisent aux autorités élues de s'émanciper des citoyens. A tout moment et sur le mode pacifique, les Suisses sont en mesure de proposer

et d'imposer leur avis dans le débat public. Subsidiarité et droits populaires ont pour effet de responsabiliser les citoyens sur tous les sujets, qu'ils soient d'ordre économique, politique, fiscal, sociétal, etc. De là, l'idée selon laquelle le consensus est plus productif que le conflit. Depuis 1937, avec la Paix du travail et depuis 1959, avec la Formule magique, les Suisses ont volontairement opté pour une politique sociale et un mode de gouvernance axés sur le dialogue et la recherche du compromis. En Suisse, ni décrets ni ordonnances, mais une gouvernance pragmatique, par petits pas, où priment toujours la discussion préalable et la nécessité pour les partenaires de trouver eux-mêmes la solution au problème. Le compromis n'exclut ni la compétition (le mot figure par exemple dans la charte des universités suisses), ni l'évaluation, à laquelle invite la décentralisation cantonale. La Suisse est encore un pays où l'on travaille beaucoup (1900 heures/an), et où l'innovation conditionne la prospérité collective.

Puisque par convention rhétorique il convient de trouver des défauts, citons la résistance des cartels, le corporatisme (agriculture, les Chemins de fer fédéraux), l'ilot de cherté, et puis aussi des cas de gestions publiques défailtantes, comme à Genève et Neuchâtel, symptomatiquement les deux cantons les plus « français ».

François Garçon, Historien, essayiste, créateurs de sociétés, chercheur émérite à l'Université Paris-1 Panthéon-Sorbonne, président de Catalina Conseil, derniers ouvrages parus : *Le modèle suisse* (Perrin 2008, réédition Tempus 2011), *Formation, l'autre miracle suisse* (Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 2014) *La Suisse, pays le plus heureux du monde* (Taillandier, 2015), *Le génie de la Suisse, (à paraître chez Taillandier en juin 2018).*

Ci-joint le bulletin d'inscription.

Pour tout renseignement complémentaire, www.bastiat.net.

Pour contacter le Cercle à : cercle.bastiat@gmail.com ou au 05 59 45 36 47.

Pour devenir membre du cercle, il suffit d'envoyer Mme Françoise Couture, Trésorière du Cercle Frédéric Bastiat, 86 route de Samadet, 40320 Geaune un chèque de 30 € par famille pour l'adhésion simple et 50 € pour l'adhésion de soutien, 100 € adhésion bienfaiteur à l'ordre du Cercle Frédéric Bastiat. On peut aussi s'inscrire par e-mail. Les modalités (très simples) sont indiquées sur le site Internet du Cercle, www.bastiat.net. **Il n'est pas nécessaire d'être membre du cercle pour assister à ses dîners-débats.**